

**Monsieur Patrice VERGRIETE**  
**Ministre délégué auprès du Ministre de la**  
**Transition écologique et de la Cohésion**  
**des Territoires, chargé des transports**  
Grande Arche de La Défense  
92055 LA DÉFENSE Cedex

Orléans, le 28 juin 2024

Objet : labélisation du Service Express Régional Métropolitain de l'Orléanais

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, avec ce courrier, le dossier de candidature de l'Orléanais à la labélisation en tant que Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Cette candidature du territoire Orléanais s'inscrit dans la continuité de la négociation du CPER 2023-2027, affichant des crédits importants sur la mobilité. Les enjeux de mobilité y sont tels que les acteurs du territoire ont rapidement convergé vers la nécessité d'agir ensemble pour réadapter la mobilité aux usages et aux besoins des usagers.

En effet, les enjeux liés au SERM s'inscrivent pleinement dans les problématiques propres à notre territoire : Orléans est la seule capitale régionale non desservie par le TGV, la seule avec seulement 3 branches dédiées aux voyageurs à son étoile ferroviaire. Et, comme toutes les métropoles, elle connaît le phénomène de l'étalement urbain de ces dernières décennies.

Le périmètre de réflexion retenu pour le SERM de l'Orléanais est centré sur les 7 EPCI des Territoires de l'Orléanais, qui constituent un bassin de mobilité cohérent défini fin 2022 par la Région, en accord avec l'ensemble de ces EPCI, étendu aux connections à Paris, à Blois, à l'Eure-et-Loir et à l'Est du Loiret compte-tenu des déplacements constatés.

Depuis bientôt un an, un travail collaboratif fructueux, mettant en commun les capacités de chacun et dépassant les clivages politiques, se met en place au service de la mobilité du quotidien dans l'Orléanais, pour développer un projet réaliste pouvant aboutir sur des réalisations concrètes, cohérentes avec la réalité des flux.

Le document joint à ce courrier vise donc à présenter l'avancement de ce travail piloté par la Région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole. Nous avons souhaité développer un projet complet, respectant chaque point de la loi du 27 décembre 2023 sur les SERM et associant largement les acteurs du territoire. Le credo du projet est bien de se centrer sur les mobilités du quotidien en mettant l'usager au cœur de la démarche, de manière à maximiser le report modal vers les mobilités durables.

Pour cela, le projet ambitionne de retravailler toutes les mobilités durables, du train au vélo, en passant par le car express et le covoiturage, pour proposer des offres attractives, constituant de vraies alternatives à l'usage de la voiture individuelle tout en restant adaptées à la réalité des flux sur chacun des territoires. Connecter l'ensemble de ces mobilités, tant de manière physique – via la multiplication et l'organisation des pôles d'échanges multimodaux – que de manière servicielle – via le développement de services multimodaux allant plus loin que l'offre

actuelle déjà riche – est également une ambition de la démarche. Mais surtout, le projet ambitionne de faire évoluer l'aménagement de ce territoire, en cherchant à mieux connecter l'urbanisme et les mobilités et à renforcer l'attractivité globale du territoire. Il est enfin à noter que le projet intègre également les enjeux de décarbonation du transport de marchandises. En effet, l'Orléanais est un territoire stratégique. Plusieurs branches de l'étoile dédiées au fret sont déjà pérennisées grâce à une action conjointe de l'Etat, de la Région et des acteurs économiques, et avec des premières réalisations emblématiques de court terme, comme la création d'un nouveau chantier de transport combiné à Fleury-les Aubrais en 2026.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, nous comptons nous appuyer prioritairement sur les infrastructures existantes. L'étoile ferroviaire orléanaise comporte 8 branches, dont 3 sont ouvertes au service voyageurs. Le ferroviaire ne pouvant desservir l'ensemble des territoires du projet sans investissements importants et dans des délais courts, nous souhaitons développer un projet pragmatique impliquant une réflexion importante sur les infrastructures routières existantes, potentiellement à optimiser pour permettre, par exemple, le déploiement de lignes de car express qui constituent un marqueur fort du projet orléanais. Ce type d'offre sera mis en œuvre, là où le ferroviaire n'est pas adapté, ou le cas échéant, de manière transitoire dans la perspective ultérieure de la réouverture d'une ligne ferroviaire, si la pertinence apparaît dans les analyses. En prévision, et notamment pour accueillir des véhicules à faibles émissions, le réaménagement complet de la gare routière d'Orléans est prévu dès 2027. Nous comptons également nous appuyer sur le réseau routier pour soutenir le développement des nouvelles mobilités, comme le covoiturage, le vélo et le transport à la demande, qui fonctionne déjà de manière très innovante tant sur la Métropole qu'en dehors (en visant une meilleure articulation).

Plusieurs études ont été lancées avec l'aide de l'Etat, que nous remercions pour son soutien jusqu'à présent. Une étude prospective des mobilités, visant à définir les offres en mobilité pertinentes au regard des flux et du contexte territorial pour tendre vers les objectifs du projet, a été inscrite au CPER et a démarré au premier semestre 2024. Cette étude a vocation à être poursuivie en études techniques et premiers travaux dans le CPER, dans lequel des crédits ont été réservés en ce sens à la demande de la Région. SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions contribuent à la réussite de cette étude en émettant régulièrement des avis sur les productions et en participant aux instances.

Par ailleurs, la Région a mis à disposition de l'ensemble des partenaires une analyse juridique sur les modes de gouvernance et de financements d'un tel projet, dans laquelle les structures de type GIP ou Syndicat Mixte ont été pré-identifiées. Enfin, TOPOS, l'agence d'urbanisme des Territoires de l'Orléanais, anime et réalise une étude portant sur l'aménagement autour des points d'arrêts du SERM. Il est important de noter que cette étude a été la porte d'entrée d'une collaboration plus large entre la Région et TOPOS, impliquant l'adhésion de la Région et le lancement d'un travail partenarial plus ample, portant sur d'autres sujets comme le ZAN.

L'enjeu du SERM, avant tout serviciel et intermodal, intègre la volonté de trouver un accord d'intégration tarifaire sur le territoire du projet et le déploiement d'un titre unique de transport. Ainsi, sans attendre les résultats de ces études, plusieurs mesures sont mises en place à très court terme :

A compter de juillet 2024, l'accord d'intégration tarifaire qui permet de longue date aux détenteurs d'un titre de transport urbain TAO de voyager sans surcoût sur les trains régionaux Remi ainsi que sur certaines lignes d'autocar Rémi à l'intérieur de la métropole d'Orléans sera étendu aux utilisateurs des trains Remi entre les gares d'Orléans et des Aubrais de façon à leur permettre d'utiliser sans surcoût les trams et bus du réseau TAO.

En complément, ce territoire situé en proximité de l'Ile-de-France, va progressivement bénéficier à partir de 2025 (pour le Montargois et le Giennois) de l'engagement conjoint de la Région et d'Ile-de-France Mobilités de créer un titre unique, le « Pass Navigo Rémi », permettant d'éviter la soudure tarifaire historique pour les abonnés.

Enfin, des démarches d'améliorations de l'offre routière et ferroviaire à court terme ont été lancées pour renforcer l'offre avec les moyens actuels.

Le contenu de ce projet est le fruit d'un important travail partenarial de chaque acteur du projet : nous remercions avant tout les services de l'Etat en région Centre-Val de Loire, qui nous accompagnent depuis le début du projet. Nous tenons à souligner la très forte implication de chaque acteur, en particulier les EPCI du territoire, le Département du Loiret, les gestionnaires d'infrastructures, les transporteurs routiers et ferroviaires, les associations citoyennes, qui se sont tous mobilisés pour atteindre l'objectif de constituer un SERM dans l'Orléanais.

Vous comprendrez à la lecture du dossier l'important travail mené depuis bientôt un an et qui ne fait que commencer. Le SERM de l'Orléanais est un projet réaliste, réalisable, pragmatique et adapté pleinement aux problématiques de mobilité du quotidien de ce territoire.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce dossier et nous restons à votre disposition pour toutes demandes de précisions sur le projet.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Le Président de la Région Centre-Val de Loire

**François BONNEAU**

Le Président du Département du Loiret

**Marc GAUDET**

Le Président d'Orléans Métropole

**Serge GROUARD**

Le Président de la Communauté de Communes des Loges

**Frédéric MURA**

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Beauce Loirétaine

Thierry BRACQUEMOND



Le Président de la Communauté  
de Communes des Terres du Val de Loire

Jean-Pierre DURAND



Le Président de la Communauté de  
Communes des Portes de Sologne

Jean-Paul ROCHE



Le Président de la Communauté  
de Communes de la Forêt

Jean-François DESCHAMPS



Le Président de la Communauté  
de Communes Beauce Val de Loire

Pascal HUGUET



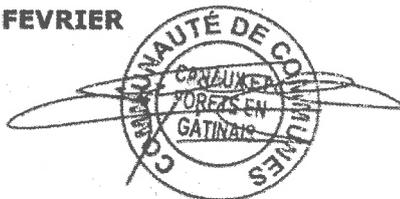
Le Président de la Communauté de  
Communes Cœur de Beauce

Benoît PELLEGRIN



Le Président de la Communauté de  
Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Albert FEVRIER



Le Président de la Communauté  
de Communes du Pithiverais

James BRUNEAU

